

SOCIETE 16 rue Louis Rouquier

SCI au capital de 1 000,00 €

Siège social : 31 boulevard Victor Hugo 92200 Neuilly sur Seine

Immatriculée sous le numéro 950 889 634

RCS de Nanterre

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 14 décembre 2023

Les associés de la SCI 16 rue Louis Rouquier, au capital de 1 000 € divisé en 1 000 parts sociales de 1.00 € chacune, se sont réunis au siège social, le 14 décembre 2023 à 10 heures, en assemblée générale extraordinaire sur convocation régulière qui leur a été faite.

Etaient présents :

- Madame Corinne Lafaye demeurant 10 allée des Platanes – 93200 Saint Denis, titulaire de 3 parts ;
- Monsieur Nicolas Fontaine demeurant 31 bld Victor Hugo – 92200 Neuilly sur Seine, titulaire de 3 parts ;
- AAKA Conseil domiciliée 16 rue Louis Rouquier – 92300 Levallois Perret, par son gérant monsieur Nicolas Fontaine, titulaire de 497 parts ;
- La Financière Le Comte Beaubourg domiciliée 48 rue Beaubourg – 75004 Paris, représentée par sa gérante Madame Corinne Lafaye, titulaire de 497 parts.

Total des parts : 1 000.

L'assemblée est présidée par M. Nicolas Fontaine, gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence ;
- Les copies des lettres de convocation ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du siège social et de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs à donner pour effectuer les formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet, successivement, les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

NF a

Première résolution

La collectivité des associés décide de modifier le siège social de la société pour le fixer à compter de ce jour au 16 rue Louis Rouquier 92300 Levallois Perret.

La collectivité des associés décide donc de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé au 16 rue Louis Rouquier 92300 Levallois Perret. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et visé par les associés présents à l'assemblée.



Madame Corinne Lafaye



Monsieur Nicolas Fontaine



Pour la Financière Le Comte Beaubourg

Madame Corinne Lafaye



Pour AAKA Conseil

Monsieur Nicolas Fontaine

certifiée conforme le 20/12/2023

